



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 25983

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les effets d'hyperthermie de certains médicaments. Un certain nombre de médicaments sont générateurs d'hyperthermie. Cet effet secondaire a fragilisé de nombreuses personnes âgées lors de la canicule de l'été 2003. Il serait donc souhaitable que cet effet secondaire soit mentionné sur la notice des boîtes de médicaments concernés. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour rendre obligatoire cette mention.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est appelée sur les effets d'hyperthermie des médicaments et, plus précisément, sur la mention de ces derniers sur la notice des médicaments concernés. A cet égard, une réflexion relative aux effets d'hyperthermie résultant de l'utilisation de certains médicaments et à la nécessité d'indiquer une telle mention sur leur notice est actuellement en cours à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Cette démarche implique, à ce titre, que l'Agence évalue, dans un premier temps, les données disponibles (notamment les données bibliographiques) et identifie, dans un second temps, les classes thérapeutiques de médicaments susceptibles de poser problème. Cette réflexion permettra, à terme, l'élaboration de messages et de recommandations spécifiques adaptées aux professionnels de santé, qui seront préalablement soumis à un groupe d'experts ad hoc ainsi qu'à la commission d'autorisation de mise sur le marché siégeant auprès de l'Agence. Une action de communication à l'égard tant des professionnels de santé que du public ainsi que l'opportunité d'une indication spécifique sur la notice des médicaments concernés pourront, dès lors, valablement être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25983

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7603

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1662